

Conditions organisationnelles peer reviews > 40 participants

Le nombre maximum de participants à un peer review est fixé à 40. Ainsi, nous voulons garantir autant que possible la concertation intercollégiale. En effet, des groupes d'une telle taille nécessitent de toute façon une organisation structurée. Toutefois, à titre exceptionnel et sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, nous souhaitons autoriser des peer reviews comptant plus de 40 participants.

Le règlement relatif aux GLEKs et à l'organisation des peer reviews (en ligne) restent en vigueur, sauf indication contraire ci-dessous.

1. Autorisation

Afin d'organiser des peer reviews en tant que GLEK avec plus de 40 participants, vous avez besoin de l'autorisation explicite de Pro-Q-Kine.

A cette fin, Pro-Q-Kine visitera la première concertation intercollégiale avec plus de 40 participants. En fonction de l'évaluation des conditions ci-dessous lors de la visite, le GLEK peut recevoir l'autorisation d'organiser des peer reviews avec plus de 40 participants à l'avenir.

Cette autorisation est valable trois ans à compter de la date d'autorisation officielle.

2. Conditions

Lors d'un peer review, la concertation est prioritaire. À cette fin, le GLEK doit en tout état de cause veiller à ce que cette concertation se déroule de la manière la plus harmonieuse et la plus efficace possible. La taille du groupe ne doit en aucun cas entraver la concertation.

ATTENTION : Toutes les conditions générales telles que le nombre de modérateurs par nombre de participants, les règles concernant les peer reviews en ligne, la répartition des participants en groupes, les modalités de PE-online, etc. du règlement général restent bien entendu en vigueur !

2.1 Timing

Le timing doit tenir compte du fait qu'il n'est pas évident de faire commencer un grand groupe de personnes à l'heure. Il faut prévoir au moins 15 minutes supplémentaires avant l'heure de début.

La concertation intercollégiale proprement dite devrait durer au moins 2 heures (l'introduction pouvant prendre jusqu'à 30 minutes).

2.2 Live peer review

Lieu

Le lieu où est organisé le peer review doit permettre au grand groupe de plus de 40 participants de s'asseoir harmonieusement en petits groupes de 12 participants, l'espace étant suffisamment grand pour que la concertation des différents groupes n'interfèrent pas les uns avec les autres. En outre, à

la fin du peer review, il devrait être possible de discuter des principales conclusions des groupes individuels en séance plénière.

2.3 Peer review en ligne

Assistant technique

Pour un peer review en ligne avec plus de 40 participants, un assistant technique doit être désigné, qui n'a aucun autre rôle (expert, modérateur, participant...) lors du peer review. L'assistant technique s'occupe exclusivement de l'aspect technique: admettre les participants à Zoom si nécessaire, visiter les différentes « chambres » pour vérifier qu'il n'y a pas de problèmes techniques, réadmettre les personnes qui se sont déconnectées accidentellement et les réaffecter à la bonne chambre, etc.

Une indemnité de 50 € est prévue pour cet assistant technique. Cette rémunération est accordée en plus de la rémunération forfaitaire accordée au GLEK.

3. Participants et modérateurs

Multidisciplinarité

Le nombre de participants se réfère au nombre total de personnes participant au peer review, et non seulement au nombre de kinésithérapeutes participants. Les peer reviews auxquelles participent 35 kinésithérapeutes et 10 médecins généralistes relèvent également des peer reviews de plus de 40 participants et nécessitent une autorisation de Pro-Q-Kine.

Nombre de participants maximum

Même avec l'autorisation de Pro-Q-Kine pour les peer reviews de plus de 40 participants, il y a toujours un nombre maximum de participants, à savoir 65 participants.